



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE

D'OPERATEUR SUR CHARGEUSE ET BOUTEUR DANS UNE EXPLOITATION MINIERE

Niveau V

VERSION : 2017

SOMMAIRE

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE | 5 |
| 2. | FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE | 5 |
| 2.1. | Références..... | 5 |
| 2.2. | Autres appellations de l'emploi type | 5 |
| 2.3. | Définition de l'emploi type..... | 6 |
| 2.4. | Contexte général d'exercice de l'emploi type..... | 6 |
| 2.5. | Conditions d'exercice de l'emploi type | 7 |
| 2.6. | Conditions d'accès à l'emploi..... | 7 |
| 3. | ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI..... | 8 |
| 3.1. | Liste des activités type | 8 |
| 3.2. | Activité 1 : Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'une chargeuse, en respectant les consignes et les procédures..... | 8 |
| 3.2.1. | Définition et description de l'activité | 8 |
| 3.2.2. | Contexte de réalisation | 9 |
| 3.2.3. | Relations internes et externes..... | 9 |
| 3.2.4. | Moyens techniques et outils mobilisés | 9 |
| 3.2.5. | Compétences liées à l'activité | 9 |
| 3.3. | Activité 2 : Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'un boteur, en respectant les consignes et les procédures. | 10 |
| 3.3.1. | Définition et description de l'activité | 10 |
| 3.3.2. | Contexte de réalisation | 11 |
| 3.3.3. | Relations internes et externes..... | 11 |
| 3.3.4. | Moyens techniques et outils mobilisés | 11 |
| 3.3.5. | Compétences liées à l'activité | 11 |
| 3.4. | Activité 3 : Conduire occasionnellement une pelle hydraulique en sécurité..... | 12 |
| 3.4.1. | Définition et description de l'activité | 12 |
| 3.4.2. | Contexte de réalisation | 12 |
| 3.4.3. | Relations internes et externes..... | 12 |
| 3.4.4. | Moyens techniques et outils mobilisés | 12 |
| 3.4.5. | Compétences liées à l'activité | 12 |
| 4. | COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE..... | 13 |
| 4.1. | Liste des compétences associées à l'emploi type | 13 |
| 4.2. | Compétence 1 : Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste..... | 14 |
| 4.2.1. | Description de la compétence..... | 14 |
| 4.2.2. | Savoirs faire | 14 |
| 4.2.3. | Connaissances associées | 14 |
| 4.2.4. | Attitudes et aptitudes..... | 14 |
| 4.2.5. | Critères de performance | 14 |
| 4.3. | Compétence 2 : Réaliser en sécurité différents travaux à l'aide d'une chargeuse. | 15 |
| 4.3.1. | Description de la compétence..... | 15 |

| | | |
|--------|--|----|
| 4.3.2. | Savoirs faire | 15 |
| 4.3.3. | Connaissances associées | 15 |
| 4.3.4. | Attitudes et aptitudes..... | 16 |
| 4.3.5. | Critères de performance | 16 |
| 4.4. | Compétence 3 : Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement..... | 17 |
| 4.4.1. | Description de la compétence..... | 17 |
| 4.4.2. | Savoirs faire | 17 |
| 4.4.3. | Connaissances associées | 17 |
| 4.4.4. | Attitudes et aptitudes..... | 17 |
| 4.4.5. | Critères de performance | 18 |
| 4.5. | Compétence 4 : Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, d'un plan ou d'un schéma | 19 |
| 4.5.1. | Description de la compétence..... | 19 |
| 4.5.2. | Savoirs faire | 19 |
| 4.5.3. | Connaissances associées | 19 |
| 4.5.4. | Attitudes et aptitudes..... | 19 |
| 4.5.5. | Critères de performance | 19 |
| 4.6. | Compétence 5 : Réaliser en sécurité différents ouvrages miniers, à l'aide d'un boteur | 20 |
| 4.6.1. | Description de la compétence..... | 20 |
| 4.6.2. | Savoirs faire | 20 |
| 4.6.3. | Connaissances associées | 20 |
| 4.6.4. | Attitudes et aptitudes..... | 20 |
| 4.6.5. | Critères de performance | 20 |
| 4.7. | Compétence 6 : Réaliser des travaux simples à l'aide d'une pelle hydraulique. | 22 |
| 4.7.1. | Description de la compétence..... | 22 |
| 4.7.2. | Savoirs faire | 22 |
| 4.7.3. | Connaissances associées | 22 |
| 4.7.4. | Attitudes et aptitudes..... | 22 |
| 4.7.5. | Critères de performance | 22 |
| 5. | GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI | 23 |
| 6. | GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE | 25 |
| 7. | COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL | 29 |

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

| ACTIVITES | | COMPETENCES ASSOCIEES | |
|-----------|--|-----------------------|--|
| A1 | Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'une chargeuse, en respectant les consignes et les procédures. | C1 | Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste. |
| | | C2 | Réaliser en sécurité différents travaux à l'aide d'une chargeuse. |
| | | C3 | Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement. |
| | | C4 | Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, d'un plan ou d'un schéma. |
| A2 | Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'un boteur, en respectant les consignes et les procédures. | C1 | Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste. |
| | | C3 | Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement. |
| | | C4 | Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, d'un plan ou d'un schéma. |
| | | C5 | Réaliser en sécurité différents ouvrages miniers, à l'aide d'un boteur. |
| A3 | Conduire occasionnellement une pelle hydraulique en sécurité | C1 | Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste. |
| | | C6 | Réaliser des travaux simples à l'aide d'une pelle hydraulique. |

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

| | | |
|-------------------------|---|---|
| Fiche ROME | : | F1302 – Conduite d'engins de terrassement et de carrière |
| Code NSF | : | 231u Mines et carrières, génie civil, topographe |
| Formacode® | : | 22054 – travaux publics 31717 – engin chantier |
| Niveau de Qualification | : | V ¹ |

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Boteur : conducteur de bull, bulliste.

Chargeuse : conducteur sur chargeuse

¹ Nomenclature de 1969

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'opérateur sur chargeuse et boteur dans une exploitation minière maîtrise la conduite en sécurité des principaux engins utilisés au sein d'une exploitation minière (tombereau, chargeuse, boteur, etc.). Il met en œuvre les techniques de travail permettant d'optimiser l'utilisation d'une chargeuse et d'un boteur sur les divers chantiers miniers. Il veille au maintien en bon état des engins utilisés et respecte la réglementation en vigueur.

Ce conducteur polyvalent intègre dans ses actions l'ensemble des contraintes d'environnement, de sécurité, de qualité et de rendement afférentes à la production et aux ouvrages miniers, ainsi que des contraintes naturelles liées au sol et aux conditions météorologiques.

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Trois groupes miniers internationaux de premier rang mondial et des opérateurs miniers locaux de moindre taille se partagent le paysage minier en Nouvelle-Calédonie.

L'activité d'extraction du minerai de nickel nécessite un nombre important de conducteurs. Il s'agit de plusieurs centaines de salariés qui génèrent des besoins réguliers en main d'œuvre qualifiée.

L'emploi s'exerce dans un contexte concurrentiel. Les évolutions des techniques, de l'organisation du travail et de la gestion des ressources humaines se traduisent par :

- des exigences sécuritaires et environnementales de plus en plus importantes qui impliquent plus de connaissances,
- une évolution de la taille du matériel,
- le développement de nouvelles technologies installées sur les engins,
- une responsabilité individuelle conséquente sur la productivité et la création de richesse de l'entreprise (usure/casse).

Depuis de nombreuses années, ces opérateurs qui recrutent des conducteurs d'engin, exigent un diplôme de niveau V. Les certifications proposées par le ministère de l'éducation nationale² et le ministère chargé de l'emploi³ ont une forte orientation travaux publics et intègrent une polyvalence sur 3 (ministère chargé de l'emploi) ou 6 engins (ministère de l'éducation nationale) qui implique des parcours de formation longs (6 à 9 mois), coûteux, peu flexibles et peu réactifs.

La Nouvelle-Calédonie fait donc le choix de compléter l'offre de certification par la création de certifications professionnelles nettement orientées vers l'activité minière du nickel et dédiées à des engins spécifiques.

La filière comprend trois certifications correspond aux trois niveaux d'emploi auxquels peuvent successivement accéder les conducteurs d'engins miniers :

- Niveau 1 : conducteur de tombereau,
- Niveau 2 : Conducteur de chargeuse et de boteur,
- Niveau 3 : Conducteur de pelle hydraulique.

Le diplôme d'opérateur de chargeuse et de boteur dans une exploitation minière constitue donc le second niveau de qualification de la filière mine.

En règle générale, cet emploi est accessible après une première expérience avérée de conducteur de tombereau qui peut varier selon les employeurs de 2 à 5 années.

² CAP

³ titres professionnels de Conducteur de Boteur Chargeuse / Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleteuse

L'évolution de carrière implique souvent, après le développement de la polyvalence sur différents engins, une spécialisation des opérateurs sur les pelles hydrauliques dont la puissance et le coût exigent un haut degré de maîtrise, une sécurité maximale et implique une importante expérience professionnelle.

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

L'opérateur sur chargeuse et boueur dans une exploitation minière conduit seul les principaux engins miniers (chargeuse et boueur). Il est affecté à la conduite d'une chargeuse ou d'un boueur et mobilise les techniques de travail adaptées au chantier concerné ainsi qu'à la réalisation des ouvrages associés (terrassment, mise en dépôt, création et entretien des ouvrages miniers et de gestion des eaux).

Il intervient en autonomie mais est souvent intégré à un échelon de production sur les différents chantiers que constituent les carrières d'extraction, les zones de stockage/triage du minerai, les verses, les pistes et routes.

L'opérateur peut avoir des horaires décalés liés au fonctionnement en quart sur certaines mines ; il travaille de jour comme de nuit.

Ce conducteur possède une autorisation de conduite délivrée par son employeur pour chaque engin utilisé.

Il agit sur consigne du chef de poste/d'équipe, le plus souvent en lien avec un dispatcheur. L'encadrement définit les objectifs et les organisations de travail. Le conducteur polyvalent optimise le rendement (positionnements, chargement, cycles de roulage et déchargement) des engins de transport sur sa zone d'intervention. Il détecte puis signale tout dysfonctionnement ou situation imprévue impactant les objectifs et l'organisation du chantier.

La maîtrise des techniques de travail, des manœuvres, le type de conduite et l'entretien de la zone de travail sont autant de facteurs déterminants pour la productivité du chantier ainsi que la maîtrise des coûts de fonctionnement et d'entretien.

L'opérateur sur chargeuse et boueur dans une exploitation minière réalise des travaux en respectant scrupuleusement la sécurité des personnes et des équipements. Il tient compte de la réglementation en matière de circulation de son entreprise. Il organise son chantier, gère les flux de tombereaux lors des travaux qu'il réalise avec le boueur et/ou la chargeuse. Il connaît la terminologie des produits d'extraction et des différents ouvrages de protection de l'environnement. Il signale les anomalies constatées lors de la conduite de l'engin et peut le cas échéant participer au diagnostic d'une panne.

Il peut se voir confier différents types de machines et de capacité différente, notamment des boueurs sur chenilles et pneus ou des chargeuses sur pneus ou à chenilles.

Un rapport journalier sur les tâches exécutées doit être renseigné afin de faire état du fonctionnement, des consommations de l'engin utilisé, ainsi que le volume de sa production. Il assure quotidiennement le reporting des quantités manipulées.

Il intervient essentiellement sur concessions minières mais peut être amené à intervenir auprès d'installations fixes, d'usines ou zones portuaires.

Il peut occasionnellement exercer la fonction de conducteur de pelle hydraulique à la demande de son encadrant en cas de carence d'un autre conducteur et dans le seul objectif de ne pas stopper la production. Il assurera alors la prise en charge des travaux d'une pelle hydraulique à cette fin. Cette mission ne pourra être que ponctuelle et sur une durée limitée.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

Cet emploi est accessible avec une formation de niveau V. La connaissance du milieu professionnel et des techniques d'exploitation est très appréciée. Le permis PL est obligatoire.

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ ACTIVITE 1 (AT1) – Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'une chargeuse, en respectant les consignes et les procédures.
- ➔ ACTIVITE 2 (AT2) – Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'une chargeuse, en respectant les consignes et les procédures.
- ➔ ACTIVITE 3 (AT3) – Conduire occasionnellement une pelle hydraulique en sécurité.

3.2. ACTIVITE 1 : REALISER EN SECURITE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX SUR UNE EXPLOITATION MINIERE A L'AIDE D'UNE CHARGEUSE, EN RESPECTANT LES CONSIGNES ET LES PROCEDURES.

3.2.1. Définition et description de l'activité

Le conducteur de chargeuse exerce, dans le respect de la réglementation en vigueur, l'ensemble des opérations liées à la production et aux différents travaux sur mine. Il respecte et met en œuvre les règles de sécurité liées à la conduite de son engin. Il assure les opérations d'entretien et de contrôle quotidien de son engin. Il maîtrise intégralement les mouvements de la chargeuse afin de réaliser de manière efficace l'ensemble des opérations dont il a la charge. Il est capable de choisir le type de chargeuse adapté au travail à réaliser.

Les principales opérations que le conducteur de chargeuse réalise sont :

- Le chargement de tombereaux de manière équilibrée,
- Le déplacement de stocks de minerai, gerbage, triage de blocs,
- La manipulation régulière des tas de minerai,
- L'alimentation en minerai d'installations fixes, l'évacuation des refus et la gestion des stocks,
- des ouvrages environnementaux (drains, caniveau, décanteur...),
- la réalisation ou l'entretien d'ouvrages miniers (purge de décanteur, pralinage des ouvrages anti-pollution),
- la réalisation de merlon, de fouille, de plateforme, de rampe d'accès,
- l'entretien des routes et pistes.

Au-delà des tâches de production, le conducteur de chargeuse est amené à :

- effectuer l'entretien journalier et les opérations correspondant au premier niveau de maintenance,
- guider ou donner des consignes aux engins de transport intervenant sur sa zone de travail,
- effectuer des remorquages.

L'opérateur sur chargeuse et boueur dans une exploitation minière est garant de la sécurité des biens et des personnes circulant dans sa zone d'intervention ainsi que de l'intégrité de son engin. Il connaît le fonctionnement et les risques liés à l'exploitation minière et prend toutes les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

Il est en mesure d'identifier et d'intervenir sur les différents chantiers du centre minier. Pour cela il connaît les généralités sur les techniques de pilotage d'exploitation et a des notions sur les teneurs, les gisements et sur la reconnaissance des produits.

Ce conducteur polyvalent optimise le rendement (positionnement, chargement, cycle de roulage et déchargement) des engins de transport sur sa zone d'intervention. Il détecte puis signale tout dysfonctionnement ou situation pouvant impacter les objectifs et l'organisation du chantier. Il assure quotidiennement le reporting des quantités manipulées.

Il est sensibilisé à la notion de productivité (temps de travail, effectif, coût horaire des engins, rendement, coût de la casse) et met en œuvre la notion d'économie de chantier lors de ses interventions.

L'opérateur sur chargeuse et bouteur dans une exploitation minière sait lire et interpréter un plan, un croquis ou un schéma afin d'implanter et de réaliser un travail avec un engin. Il est en mesure d'identifier les différents repères mis en place sur le chantier.

Il positionne, sur la base de plans, croquis ou schémas, les ouvrages à réaliser sur les chantiers auxquels il est affecté à l'aide des instruments de mesures mis à sa disposition.

Il effectue un contrôle constant de son travail en utilisant les moyens de mesures mis à sa disposition.

3.2.2. Contexte de réalisation

Le conducteur de chargeuse exerce principalement son métier sur des chantiers miniers de jour comme de nuit. Il peut être amené à intervenir sur des sites industriels (terrassément infrastructures, quai de chargement...). Il intervient en équipe avec d'autres conducteurs d'engins avec qui il communique oralement (par radio) ou par gestes. Il réalise son activité de façon autonome en appliquant les consignes du chef de poste / chef de quart.

3.2.3. Relations internes et externes

Le conducteur de chargeuse est en contact permanent avec les différents acteurs du chantier :

- Le dispatcheur,
- L'ensemble des opérateurs intervenant sur le chantier,
- Le service de pilotage de front,
- Le chef de poste concernant les consignes de sécurité et environnementales à respecter,
- L'intervenant sécurité pour la vérification du respect des consignes,
- Le responsable matériel et les mécaniciens d'intervention pour les dépannages éventuels,
- Le responsable de la maintenance, les mécaniciens d'intervention pour éventuellement participer au diagnostic d'une panne.

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

L'opérateur sur chargeuse a à sa disposition une flotte de chargeuses sur pneus ou chenilles ainsi que l'ensemble des processus d'extraction et des techniques de travail, les consignes de sécurité sur mine, les matériels et documents informatiques ou papiers nécessaires au suivi de son activité. Il est formé et informé sur les risques en termes de sécurité et de protection de l'environnement occasionnés par la réalisation de son activité.

3.2.5. Compétences liées à l'activité

- C1 - Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
- C2 - Réaliser en sécurité différents travaux à l'aide d'une chargeuse.
- C3 - Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement.
- C4 - Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, d'un plan ou d'un schéma.

3.3. ACTIVITE 2 : REALISER EN SECURITE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX SUR UNE EXPLOITATION MINIERE A L'AIDE D'UN BOUEUR, EN RESPECTANT LES CONSIGNES ET LES PROCEDURES.

3.3.1. Définition et description de l'activité

Le conducteur de boueur exerce, dans le respect de la réglementation en vigueur, l'ensemble des opérations à réaliser à l'aide d'un bull. Il respecte et met en œuvre les règles de sécurité liées à la conduite d'un boueur. Il assure les opérations d'entretien et de contrôle quotidien de son engin. Il maîtrise intégralement les mouvements du boueur afin de réaliser de manière efficiente l'ensemble des opérations dont il a la charge. Il choisit le type de boueur adapté au travail à réaliser.

Les principales opérations que le conducteur de boueur réalise sont :

- poussage de matériaux (en trémie, en bordure de talus, encaissement d'ouvrage),
- réglage/réglage de matériaux (mise en verse, réalisation et/ou entretien des pistes et routes),
- décapage,
- déroctage et travail au ripper,
- mise en stock de produits,
- réalisation ou entretien d'ouvrages miniers (réalisation de merlon, de fouille, de plateforme, de rampe d'accès, façonnage de caniveau),
- préparation et reprise de niveau d'une plateforme.

Au-delà des tâches de production, le conducteur de boueur est amené à :

- effectuer l'entretien journalier et les opérations correspondant au premier niveau de maintenance,
- diriger ou donner des consignes aux engins de transport intervenant sur sa zone de travail,
- désembourber un autre engin,
- relayer toute anomalie, dysfonctionnement ou risque identifié sur sa zone de travail.

L'opérateur sur chargeuse et boueur dans une exploitation minière est garant de la sécurité des biens et des personnes circulant dans sa zone d'intervention ainsi que de l'intégrité de son engin. Il connaît le fonctionnement et les risques liés à l'exploitation minière et prend toutes les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

Il est en mesure d'identifier et d'intervenir sur les différents chantiers du centre minier. Pour cela, il connaît les généralités sur les techniques de pilotage d'exploitation et a des notions sur les teneurs, les gisements et sur la reconnaissance des produits.

Ce conducteur polyvalent optimise le rendement (positionnement et déchargement) des engins de transport sur sa zone d'intervention. Il détecte puis signale tout dysfonctionnement ou situation pouvant impacter les objectifs et l'organisation du chantier. Il assure quotidiennement le reporting des produits manipulés.

Il est sensibilisé à la notion de productivité (temps de travail, effectif, coût horaire des engins, rendement, coût de la casse) et met en œuvre la notion d'économie de chantier lors de ses interventions.

L'opérateur sur chargeuse et boueur dans une exploitation minière sait lire et interpréter un plan, un croquis ou un schéma afin d'implanter et de réaliser un travail avec son engin. Il est en mesure d'identifier les différents repères mis en place sur le chantier.

Il positionne, sur la base de plans, croquis ou schémas, les ouvrages à réaliser sur les chantiers auxquels il est affecté à l'aide des instruments de mesures mis à sa disposition.

Il effectue un contrôle constant de son travail en utilisant les moyens de mesures mis à sa disposition.

3.3.2. Contexte de réalisation

Le conducteur de boteur exerce principalement son métier sur des chantiers miniers de jour comme de nuit. Il peut être amené à intervenir sur des sites industriels (terrassment d'infrastructures). Il intervient en équipe avec d'autres conducteurs d'engins avec qui il communique oralement (par radio) ou par gestes. Il réalise son activité de façon autonome en appliquant les consignes du chef de poste / chef de quart.

3.3.3. Relations internes et externes

Le conducteur de boteur est en contact permanent avec les différents acteurs du chantier :

- Le dispatcheur,
- L'ensemble des opérateurs intervenant sur le chantier,
- Le chef de poste concernant les consignes de sécurité et environnementales à respecter,
- L'intervenant sécurité pour la vérification du respect des consignes,
- Le responsable matériel et les mécaniciens d'intervention pour les dépannages éventuels,
- Le responsable de la maintenance les mécaniciens d'intervention pour éventuellement participer au diagnostic d'une panne

3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés

L'opérateur sur boteur a à sa disposition une flotte de bull sur chenilles ou pneus ainsi que l'ensemble des processus d'extraction et des techniques de travail, les consignes de sécurité sur mine, les matériels et documents informatiques ou papiers nécessaires au suivi de son activité. Il est formé et informé sur les risques en termes de sécurité et de protection de l'environnement occasionnés par la réalisation de son activité.

3.3.5. Compétences liées à l'activité

- C1 - Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
- C3 - Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement.
- C4 - Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, d'un plan ou d'un schéma,
- C5 - Réaliser en sécurité différents ouvrages miniers, à l'aide d'un boteur.

3.4. ACTIVITE 3 : CONDUIRE OCCASIONNELLEMENT UNE PELLE HYDRAULIQUE EN SECURITE

3.4.1. Définition et description de l'activité

Le conducteur occasionnel de pelle hydraulique exerce, dans le respect de la réglementation en vigueur, certaines opérations de production ou d'entretien d'ouvrages. Il respecte et met en œuvre les règles de sécurité liées à la conduite d'une pelle. Il assure les opérations d'entretien et de contrôle quotidien de son engin. Il maîtrise correctement les mouvements de la pelle afin de réaliser de manière efficace les opérations dont il a la charge.

Les principales opérations que le conducteur occasionnel de pelle hydraulique exécute sont :

- charger des engins de transport,
- réaliser des fouilles en tranchées,
- purger un décanteur,
- réaliser l'excavation au front de taille (extraction de matériaux),
- réaliser un talutage,
- réaliser des rampes d'accès.

3.4.2. Contexte de réalisation

L'opérateur sur chargeuse et boteur dans une exploitation minière peut être amené de jour comme de nuit à conduire, de manière occasionnelle et afin de ne pas briser la chaîne de production en raison notamment d'absence de personnel, une pelle hydraulique. Le conducteur sait conduire en sécurité la machine mais n'aura pas un niveau de maîtrise suffisant pour intervenir en totale autonomie et maintenir une production optimale.

3.4.3. Relations internes et externes

Le conducteur occasionnel de pelle hydraulique est en contact permanente avec les acteurs du chantier :

- Le dispatcheur,
- L'ensemble des opérateurs intervenant sur le chantier,
- Le service de pilotage de front,
- Le supérieur hiérarchique (cadre référent) concernant les consignes de sécurité, de production et environnementales à appliquer.
- L'intervenant sécurité pour l'application et le respect des consignes.
- Le responsable matériel et les mécaniciens d'intervention pour les dépannages éventuels.
- Le responsable de la maintenance et les mécaniciens pour éventuellement planifier une intervention.

3.4.4. Moyens techniques et outils mobilisés

L'opérateur a à sa disposition une flotte de pelles hydrauliques rétro ou en butte, ainsi que l'ensemble des processus d'extraction et techniques de travail, les consignes de sécurité sur mine, les matériels et documents informatiques ou papiers nécessaires au suivi de son activité. Il est formé et informé sur les risques en termes de sécurité et de protection de l'environnement occasionnés par la réalisation de son activité.

3.4.5. Compétences liées à l'activité

- C1 - Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
- C6 – Réaliser des travaux simples à l'aide d'une pelle hydraulique.

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

| | |
|--------------|--|
| Compétence 1 | Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste. |
| Compétence 2 | Réaliser en sécurité différents travaux à l'aide d'une chargeuse. |
| Compétence 3 | Appliquer les règles de sécurités et de préservation de l'environnement |
| Compétence 4 | Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, d'un plan ou d'un schéma. |
| Compétence 5 | Réaliser en sécurité différents ouvrages miniers, à l'aide d'un boteur. |
| Compétence 6 | Réaliser des travaux simples à l'aide d'une pelle hydraulique. |

4.2. COMPETENCE 1 : EFFECTUER EN SECURITE LES OPERATIONS DE PRISE EN MAIN DE L'ENGIN ET DE FIN DE POSTE.

4.2.1. Description de la compétence

L'opérateur sur chargeuse et boueur dans une exploitation minière pratique chaque jour les opérations de prise et de fin de poste afin de vérifier les niveaux et l'état général de la machine confiée (feux, train de pneu, état des chenilles, rétroviseurs...) de la préparer au travail prévu. Dans la cabine, Il s'assure du bon état général du poste de conduite (bonne visibilité, propreté, siège, ceinture de sécurité...). Il réalise un test radio, klaxon. Après la mise en route de son engin, il effectue une checklist de son tableau de bord. A l'issue de sa mission, il stationne l'engin en respectant les consignes de sécurité. Il renseigne les documents relatifs à la prise et à la fin de poste.

4.2.2. Savoirs faire

- Réaliser les opérations de contrôle à la prise de poste :
 - Avant le démarrage de l'engin : ses EPI, les contrôles visuels de l'état général de la machine et des différents organes, la vérification des niveaux, la propreté et la visibilité de l'espace cabine, un test klaxon et radio ;
 - Après le démarrage de l'engin : à la mise sous tension, la lecture et l'interprétation des pictogrammes du tableau de bord ; à la mise en route du moteur, le contrôle des témoins du tableau de bord, le temps de chauffe des organes de la machine, le lancement et l'utilisation d'un logiciel de gestion minière ;
- Lire et interpréter les documents du constructeur (consignes techniques, de mise en marche, d'arrêt...),
- Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement à l'entretien des machines,
- Stationner l'engin selon les consignes et les procédures prévues,
- Nettoyer systématiquement l'accès et la cabine de son engin,
- Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la machine confiée.

4.2.3. Connaissances associées

- Connaître les différents types d'engins mobiles (chargeuse et boueur) et leurs équipements,
- Connaître l'ensemble des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur, concernant la conduite d'engin de chantier sur une exploitation minière,
- Connaître les différents types de chargeuses et de boueur (les marques, les tailles...) et leur utilisation optimale,
- Connaître les procédures mise en place par l'entreprise.

4.2.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- effectue la prise en main de l'engin et les opérations de fin de poste selon la procédure (respect de l'ensemble des points de contrôle, renseigner les formulaires de prise et de fin de poste, noter ses observations le cas échéant, signaler des anomalies),
- reste attentif aux bruits, aux vibrations et aux odeurs et effectuer des contrôles visuels, auditifs et olfactifs tout au long de la prise et de la fin de poste ; constater un dysfonctionnement et signaler en cas de doute,
- prévoit le temps nécessaire pour les opérations de prise de poste et de fin de poste,
- s'adapte aux différents engins (vérifier les organes de l'engin utilisé).

4.2.5. Critères de performance

- Les opérations de prise et de fin de poste sont réalisées selon les prescriptions,
- L'inspection des niveaux et l'état générale de la machines a été réalisée en respectant les consignes,
- Les tests demandés sont effectués,
- La cabine est propre et le poste de conduite est utilisable,
- L'engin est stationné conformément à la procédure prévue,
- La check liste du tableau de bord a été réalisée,
- Les documents réglementaires sont renseignés conformément aux attentes,

4.3. COMPETENCE 2 : REALISER EN SECURITE DIFFERENTS TRAVAUX A L'AIDE D'UNE CHARGEUSE.

4.3.1. Description de la compétence

L'opérateur réalise, de jour comme de nuit, dans le respect de la réglementation en vigueur, des règles de sécurité et de l'environnement, l'ensemble des opérations liées à la production et aux différents types de travaux sur mine avec fluidité et précision. Ces travaux consistent, en la réalisation ou l'entretien d'ouvrages miniers (pralinage des ouvrages anti-pollution, réalisation de merlons, purge de décanteurs, optimiser la gestion des tas de minerai, entretien des pistes et routes, etc...) et au chargement d'installations fixes ou d'engin de transport en veillant à la bonne répartition des charges. Il aide le conducteur de tombereau à positionner son camion et place sa chargeuse de façon à assurer la production maximale en limitant l'amplitude de ses mouvements. Il maîtrise l'ensemble des techniques de travail. Il maintient sa zone d'évolution de niveau et propre. Il renseigne les documents réglementaires fournis.

Il adapte la puissance de la machine en fonction de la nature des sols et du travail à réaliser, ceci afin de respecter la notion d'économie de chantier et de productivité pour éviter une usure prématurée de son engin.

4.3.2. Savoirs faire

- Préparer son intervention en tenant compte de la nature du sol et des travaux à réaliser.
- Organiser son poste de travail,
- Appliquer toutes les mesures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement lors de la réalisation des différents travaux,
- Maîtriser les différents mouvements de la machine (marche arrière, rayon de braquage...) et effectuer les manœuvres avec précision de jour comme de nuit,
- Réaliser ou entretenir des ouvrages miniers en mobilisant les techniques de travail adaptées :
 - Réaliser des merlons et les entretenir,
 - Praliner des ouvrages anti-pollution,
 - Mettre en remblais des matériaux,
 - Purger les décanteurs,
 - Mettre en stocke le minerai benné,
 - Gerber les tas de matériaux,
 - Entretien des routes et des plateformes,
 - Trier des blocks,
 - Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage,
- Réaliser le chargement de matériaux en mobilisant les techniques de travail adaptées :
 - Charger les engins de transport de matériaux avec précaution et sans heurt, faire descendre du camion le chauffeur et le mettre à l'abri lors de chargement de blocs,
 - Alimenter un tritout et une trémie,
 - Conserver l'aire de chargement propre et nivelée,
- Effectuer des remorquages en respectant les consignes de sécurité,
- Renseigner un rapport journalier de conducteur de chargeuse,
- Rendre compte des opérations effectuées et des éventuels dysfonctionnements.

4.3.3. Connaissances associées

- Connaître les capacités et les caractéristiques techniques des chargeuses,
- Connaître les règles de sécurité et d'hygiène liées à l'utilisation des engins sur mine,
- Connaître les procédures de désembourbage et d'élingage,
- Connaître le principe du dispatching,
- Connaître la terminologie des produits d'extraction (stérile, tout-venant, valorisable...) leur code et leur destination,
- Connaître la gestuelle de commandement,
- Notions de production et de rentabilité,
- Connaître les différentes techniques de travail adaptées aux chantiers.

4.3.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur chargeuse travaille en collaboration avec le chauffeur de tombereau, de boteur et de pelle.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Comprend et applique les consignes de travail (programme de production, sécurité...),
- Reste concentré sur la conduite malgré la répétition des gestes,
- Conduit l'engin avec souplesse et précision,
- Reste attentif aux consignes, aux déplacements et interventions des autres engins.

4.3.5. Critères de performance

- La réglementation est connue et respecté,
- Les différentes techniques de travail sont maîtrisées,
- Les ouvrages réalisés ou entretenus sont conformes aux attentes,
- Le chargement de l'installation ou de l'engin de transport est réalisé sans heurt et de manière équilibrée,
- L'aide apporté au chauffeur du camion lui permet de positionner son camion conformément aux attentes,
- Les manœuvres effectuées sont fluides et précises,
- L'engin utilisé pour réaliser le travail est adapté,
- La zone d'évolution est propre est de niveau,
- Les notions d'économie de chantier et de productivités sont respectées,
- Les documents règlementaires sont renseignés conformément aux attentes.

4.4. COMPÉTENCE 3 : APPLIQUER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

4.4.1. Description de la compétence

Le conducteur de chargeuse et de boueur dans une exploitation minière est le garant de sa sécurité et de la sécurité des biens et des personnes circulant dans sa zone d'intervention. Il connaît le fonctionnement et les risques liés à l'exploitation minière et prend toutes les mesures nécessaires en cas d'incidents et d'accidents. Il a une bonne hygiène de vie. Enfin, il connaît les risques liés aux travaux à proximité de réseaux aériens et souterrains.

Tout en garantissant le respect du processus d'extraction, le conducteur de chargeuse et de boueur dans une exploitation minière respecte les règles de protection environnementales de son site minier. Il identifie les différents ouvrages présents liés à la protection de l'environnement et connaît leur fonction. Il met en œuvre les différentes consignes en cas d'incidents ayant un impact environnemental. Il peut être sollicité en cas de besoin sur des travaux de dépollution.

Il rend compte à sa hiérarchie de ses observations et interventions.

4.4.2. Savoirs faire

- Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite d'engin sur mine, porter les EPI adaptés au poste de travail, respecter les règles de circulation (vitesse, ceinture, téléphone, écouteurs),
- S'assurer d'avoir une bonne hygiène de vie, en respectant le cycle du sommeil et en ayant une alimentation équilibrée, afin d'assurer son travail tout au long de son activité. Respecter les temps de pause obligatoires,
- S'assurer de la sécurité des personnes présentes dans le périmètre d'évolution de son engin,
- Baliser le cas échéant tout chantier encombrant une voie de circulation ou présentant un risque pour les personnes circulant à proximité,
- Identifier les réseaux existant avant le travail, les préserver de toutes dégradations liées à l'intervention des opérateurs intervenant sur la zone, respecter les distances de sécurité pour les travaux à proximité ou sous les lignes électriques haute tension,
- Participer à la construction et à l'entretien de différents types d'ouvrage environnementaux,
- Reconnaître les différents ouvrages de protection de l'environnement,
- Appliquer les procédures en cas de pollution,
- Appliquer les règles concernant la gestion des eaux et des déchets,
- Rendre compte et signaler toute anomalie décelée avant, pendant et après la phase de travail.

4.4.3. Connaissances associées

- Connaître les consignes de sécurité liées au site,
- Connaître les règles de sécurité liées à l'utilisation des engins de chantier (règles de circulation, véhicules prioritaires...),
- Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens,
- Connaître les risques afférents à ces réseaux, pour les personnes et les biens et les risques liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé)
- Connaître la terminologie des différents ouvrages de protection de l'environnement,
- Connaître le rôle de chaque ouvrage de protection de l'environnement,
- Connaître les risques liés à l'amiante environnementale.

4.4.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur chargeuse et boueur dans une exploitation minière travaille en collaboration avec l'ensemble des personnes intervenantes sur les différents chantiers.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Applique les consignes et respecte les procédures en gardant à l'esprit que la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement reste une priorité sur un centre minier,

- Pose des questions dans le cadre de son activité ; écoute son interlocuteur ; lui demande de répéter ses propos en cas d'incompréhension ; recherche activement des informations en lien avec son travail ; s'informe auprès des interlocuteurs compétents en cas de besoin ou d'incertitude sur la démarche à suivre ; identifie les interlocuteurs compétents ou autorisés à donner des informations,
- Prévoit le temps nécessaire pour s'informer et s'approprier les consignes et règles en vigueur,
- Evaluate et est conscient des conséquences de ses actions vis-à-vis de l'environnement (chute de pierres, écoulement de fluides ...) ; prend les mesures nécessaires en cas de fuite de liquide constatée.

4.4.5. Critères de performance

- Les règles de sécurité sont connues et respectées,
- Les connaissances de l'hygiène de vie sont maîtrisées,
- Les procédures concernant la circulation des personnes sur son chantier sont connues,
- Les précautions lors d'intervention à proximité d'un réseau sont connues et appliquées,
- Les mesures prises en cas d'accident ou d'incidents sont conformes aux consignes,
- La procédure en cas de pollution est connue,
- Les différents ouvrages de protection de l'environnement sont identifiés et leur utilisation est connue,
- Les règles de protection de l'environnement sont connues.

4.5. COMPÉTENCE 4 : IMPLANTER UN OUVRAGE SUR LA BASE D'UN CROQUIS, D'UN PLAN OU D'UN SCHEMA

4.5.1. Description de la compétence

Le conducteur de chargeuse et de boueur dans une exploitation minière maîtrise les bases de la topographie et de la lecture de plan ce qui lui permet d'implanter sur le terrain un ouvrage à réaliser à partir de croquis, schémas et plans. L'implantation faite, il réalise les différents ouvrages liés (environnementaux, routiers, etc...). Il effectue un contrôle constant de son travail par les moyens de mesure mis à sa disposition et à partir des informations portées sur les repères d'implantation. Il a la capacité de déplacer et reporter un repère lorsque cela s'avère nécessaire, en utilisant un outillage ou du matériel de mesure simple.

4.5.2. Savoirs faire

- Lire un plan et reproduire sous la forme d'un croquis (profil en long et en travers) le travail à exécuter avec un engin de chantier,
- Identifier les différents repères mis en place sur le chantier,
- Tracer les alignements, les courbes et des équerrages,
- Mesurer les distances à l'aide d'une chaîne à ruban,
- Calculer un dénivelé,
- Protéger ou déplacer si nécessaire, les repères ou implantations existantes,
- Appliquer la méthode de travail adaptée à chaque situation,
- Contrôler le travail réalisé à l'aide d'un appareil de mesure adapté.

4.5.3. Connaissances associées

- Connaître les techniques simples permettant l'implantation et la réalisation de certains ouvrages,
- Connaître le fonctionnement des appareils de mesure,
- Connaître les principes liés à la lecture de plan,
- Connaître les quatre opérations arithmétiques.

4.5.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Applique les consignes et respecte les procédures liées à la lecture d'un plan. En cas de doute il se fait confirmer par sa hiérarchie le résultat de son travail.
- Met en œuvre cette compétence avec minutie et précision.

4.5.5. Critères de performance

- Les éléments de base de la topographie sont connus et maîtrisés,
- L'implantation de l'ouvrage sur le terrain correspond au plan fourni,
- L'ouvrage réalisé suite à l'implantation est conforme,
- Le contrôle de son ouvrage est réalisé conformément aux attentes,
- Les bases de la lecture de plan sont maîtrisées,
- L'outillage et le matériel de mesure sont utilisés de manière efficiente.

4.6. COMPETENCE 5 : REALISER EN SECURITE DIFFERENTS OUVRAGES MINIERES, A L'AIDE D'UN BOTEUR

4.6.1. Description de la compétence

L'opérateur réalise, de jour comme de nuit, dans le respect de la réglementation en vigueur, des règles de sécurité et de l'environnement, l'ensemble des opérations liées aux différents types de travaux sur mine avec un boteur. Il met en œuvre les matériaux livrés en respectant les indications spécifiques (les implantations, la pente imposée des talus, l'épaisseur des couches et le temps nécessaire au compactage). Il se voit aussi confier les opérations suivantes (réglage des surfaces horizontales ou en talus, mise en remblai des matériaux sur les verses, etc...). Ces travaux nécessitent de la part du conducteur de l'engin beaucoup de précision. Il maîtrise l'ensemble des techniques nécessaires à la réalisation de sa tâche. Il veille constamment à la propreté de sa zone d'évolution et à tenir son plancher. Il exerce cette activité en gardant à l'esprit la notion d'économie de chantier et de productivité (fluidité de la conduite, temps de travail, distance de roulage, rendement, coût de la casse...). Il contrôle visuellement ou à l'aide d'instruments simples le travail réalisé. Il renseigne les documents réglementaires fournis.

4.6.2. Savoirs faire

- Organiser son poste de conducteur de boteur suite aux consignes de travail données,
- Appliquer les mesures d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement sur le chantier,
- Maîtriser les différents mouvements de la machine,
- Reconnaître les différentes natures de sols et s'assurer de leur stabilité et identifier les matériaux livrés ou rencontrés sur le chantier,
- Réaliser les différents ouvrages et travaux en respectant les consignes données (poussage de matériaux, tenir un plancher, construction et entretien de bandes de roulement, réalisation de merlons, ouverture de pistes et de nouveaux chantiers, décapage de la latérite, gerbage de produits, défrichage, désembourbage...),
- Contrôler visuellement ou à l'aide des instruments simples de mesure, la qualité et la conformité d'un ouvrage réalisé,
- Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe sur des petits chantiers (verse...).

4.6.3. Connaissances associées

- Connaître les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement ainsi que la réglementation en vigueur concernant la conduite d'engins de chantier,
- Connaître les caractéristiques techniques et capacités des boteurs,
- Connaître le principe du dispatching,
- Connaître la terminologie des produits d'extraction (stérile, tout-venant, valorisable...) leur code et leur destination,
- Connaître la gestuelle de commandement,
- Notions de production et de rentabilité,

4.6.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur boteur travaille en collaboration avec le chauffeur de tombereau, de chargeuse et de pelle.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Comprend et applique les consignes de travail (programme de production, sécurité...),
- Reste concentré sur la conduite malgré la répétition des gestes,
- Conduit l'engin avec souplesse et précision,
- Reste attentif aux consignes, aux déplacements et interventions des autres engins,

4.6.5. Critères de performance

- La réglementation est connue et respectée,
- Les manœuvres effectuées sont précises,

- La mise en œuvre des matériaux et les travaux réalisés sont conformes aux prescriptions,
- Les différentes techniques de travail sont maîtrisées,
- Les techniques de contrôle sont maîtrisées,
- La zone d'évolution est propre et de niveau,
- Les notions d'économie de chantier et de productivités sont respectées,
- Les documents règlementaires sont renseignés conformément aux attentes.

4.7. COMPETENCE 6 : REALISER DES TRAVAUX SIMPLES A L'AIDE D'UNE PELLE HYDRAULIQUE.

4.7.1. Description de la compétence

L'opérateur sur chargeuse et boueur dans une exploitation minière peut être amené à conduire, de manière occasionnelle et afin de ne pas briser la chaîne de production en raison notamment d'absence de personnel, une pelle hydraulique. Il exerce, dans le respect de la réglementation en vigueur, certaines opérations de production ou d'entretien d'ouvrages. Il doit respecter et mettre en œuvre les règles de sécurité liées à la conduite d'une pelle. Il maîtrise correctement les mouvements de la pelle afin de réaliser de manière efficiente les opérations dont il a la charge. Il maintient sa zone d'évolution de niveau et propre. Il contrôle visuellement le travail réalisé et renseigne les documents liés aux opérations effectuées. Il signale tout dysfonctionnement ou anomalie constaté lors de la réalisation de sa tâche. Il exerce cette activité en gardant à l'esprit la notion d'économie de chantier et de productivité (fluidité de la conduite, temps de travail, distance de roulage, rendement, coût de la casse...).

4.7.2. Savoirs faire

- Organiser son poste de conducteur de pelle hydraulique et appliquer les consignes données,
- Appliquer les mesures d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement sur le chantier,
- Réaliser les différents ouvrages et travaux (chargement, fouilles en tranchées, purger un décanteur, extraction de matériaux, talutage, rampes d'accès) en respectant les consignes données,
- Renseigner les documents réglementaires concernant les opérations effectuées et rendre compte sur d'éventuels dysfonctionnements.

4.7.3. Connaissances associées

- Connaître les différents types de pelle hydrauliques, leurs organes et leurs équipements ainsi que leur capacité,
- Connaître les règles concernant la conduite d'engins de chantier en sécurité,
- Connaître les règles de sécurité et la réglementation en vigueur concernant la conduite d'engins de chantier,
- Connaître le principe du dispatching,
- Connaître la terminologie des produits d'extraction (stérile, tout-venant, valorisable...), leur code et leur destination,
- Connaître la gestuelle de commandement,
- Notions de production et de rentabilité,

4.7.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur occasionnel sur pelle hydraulique travaille en collaboration avec le chauffeur de tombereau, de chargeuse et de boueur.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Comprend et applique les consignes de travail (programme de production, sécurité...),
- Reste concentré sur la tâche à réaliser malgré la répétition des gestes,
- Manœuvre l'engin avec souplesse et précision,
- Reste attentif aux consignes, aux déplacements et interventions des autres engins,

4.7.5. Critères de performance

- La réglementation est connue et maîtrisée,
- Les travaux réalisés à l'aide de la pelle hydraulique sont conformes aux attentes,
- La maîtrise de la pelle permet à l'opérateur de réaliser les travaux demandés,
- L'opérateur contrôle régulièrement le travail réalisé,
- La zone d'évolution est propre et de niveau,
- Les notions d'économie de chantier et de productivités sont respectées,
- Les documents sont renseignés conformément aux attentes.

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

B

BLOG

Ce sont des grosses pierres, généralement stériles, qui ne sont pas valorisables que l'on peut trouver au milieu du minerai ou lors du décapage de la partie supérieure du chantier.

BOUTEUR

Un bulldozer ou boteur (en français du Canada) est un engin support sur un chantier de production avec lequel il est permis de réaliser de nombreux travaux pouvant aller du poussage de matériaux à la réalisation de bandes de roulement ou encore à l'ouverture des nouvelles routes. L'opérateur sur boteur est communément appelé « bulliste ».

C

CHARGEUSE

La chargeuse est un engin de production sur mines permettant la réalisation de différents travaux, allant du chargement à la réalisation d'ouvrages divers et l'entretien de routes. En règle générale il s'agit d'engin sur roues mais il existe sur certaines mines des chargeuses sur chenilles.

CHANTIER

Zone sur un centre minier où travail un plusieurs engins pour réaliser les différentes opérations nécessaires à l'exploitation. En Nouvelle-Calédonie, l'extraction du minerai de Nickel se fait à ciel ouvert.

CHAÎNE CINÉMATIQUE

C'est l'ensemble des pièces mécaniques en rotation situées entre le moteur et les roues. Il s'agit de connaître la représentation du mécanisme qui met en évidence les possibilités de mouvements relatifs entre les groupes pièces liés entre elles.

D

DISPATCH

Service au sein d'une exploitation minière qui est chargé de la répartition et du suivi des engins sur les différents chantiers de la mine

E

ELINGUE

Accessoire de levage ou servant à remorquer une autre engin, en matériaux souples, en cordage ou en sangle, en câble métallique ou en chaîne, généralement terminé par des crochets, des anneaux ou des manilles.

EPI

Un équipement de protection individuel est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé au travail.

L

LATÉRITE

Roche rouge ou brune qui se forme par altération des roches sous les climats tropicaux. Riche en hydroxyde de fer contient du minerai de nickel dont la teneur est relativement faible.

M

MINERAI

Le terme « minerai » désigne une roche, un minéral ou une association de minéraux contenant un ou plusieurs éléments chimiques utiles en teneurs suffisamment importantes pour permettre leur exploitation.

P

PELLE HYDRAULIQUE

La pelle hydraulique est un engin de production permettant en premier lieu l'extraction de matériaux et dans un second temps, le chargement de matériaux dans des engins de transport et/ou d'alimenter des installations fixes. Deux types de pelles hydrauliques existent sur mine, les pelles dites rétro et les pelles en butte. L'opérateur sur pelle hydraulique est communément appelé « pelliste »

S

SAPROLITE

Il s'agit d'une roche altérée chimiquement. La Saprolite se forme dans les zones basses de profils de sol et représente une profonde altération de la surface de la roche-mère. Dans la plupart des affleurements sa couleur est due à des composés ferriques.

SPILL KIT

Il s'agit d'une combinaison de matériaux absorbant, nettoyant et neutralisant chimiques utilisés en cas d'accident industriels ou de fuites d'hydrocarbures, d'huiles... .

STÉRILE

Il s'agit de résidus miniers restant après l'extraction du minerai des roches exploitées lors d'une exploitation minière dont la teneur en métal recherché est nulle ou très faible.

T

TOMBEREAU

Nom donné aux engins destinés au transport de matériaux en vrac : minerai, stérile, blocs, gravats..., sur une centre minier. Voir Dumper.

TV : TOUT VENANT

Matériau extrait d'une mine avant tout traitement.

V

VERSE

Zone sur la mine où sont stockés les matériaux extraits, stériles non exploitables.

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

ACTIVITÉ TYPE

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

ATTITUDE

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

APTITUDE

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

CERTIFICAT

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

CONNAISSANCE

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

CRITÈRE DE PERFORMANCE

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

COMPÉTENCE TRANSVERSALE

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

DIPLÔME

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

EMPLOI TYPE

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

EPREUVE

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

EVALUATION

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

FORMACODE®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

JURY

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification.

Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N

NIVEAU DE FORMATION

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

| Niveaux de qualification français | Niveaux de qualification européen | Niveau de formation |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--|
| V | III | Formation de niveau BEP/CAP |
| IV | IV | Formation de niveau BAC |
| III | V | Formation de niveau égal à BAC +2 |
| II | VI | Formation de niveau égal à BAC + 3 |
| I | VII et VIII | Formation de niveau égal ou supérieur à BAC +4 |

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

PLATEAU TECHNIQUE

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLE (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

RÉPERTOIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES MÉTIERS ET DES EMPLOIS (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

SAVOIR (VOIR CONNAISSANCE)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

SAVOIR-FAIRE

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

SAVOIR-FAIRE RELATIONNEL (SAVOIR ÊTRE)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

SAVOIR-FAIRE ORGANISATIONNEL (SAVOIR ÊTRE)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Reconnue depuis 2010 par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christian BROQUET, DFPC

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Brigitte NEDIA, NMC,
- Claire NEPOROZE, KNS,
- Kelly ATINOUA, VALE NC,
- Daniel BRODEUR, VALE NC,

SALARIES

- Jacques SAINT PRIX, NMC,
- Miguel TIKARSO, KNS,
- Edouard POEDA, KNS
- Jeffrey BROWN, SLN,
- Jean Michel NESTOR, SLN,
- Jean Christophe VILLE, SLN,
- Eric MALA, VALE NC,
- Alain HULIWA, VALE NC,
- Cyril GOROBOEDO, VALE NC.